

LE MOT DU MAIRE

Nous avons reçu les conclusions émanant de la Chambre Régionale des Comptes relatives à la gestion municipale sur la période 2002 – 2008 ; pour lever d'emblée toute ambiguïté sur cette procédure – qui n'a rien de coercitif, qui ne correspond d'aucune façon à une enquête sur une situation financière délicate pour notre ville – je tiens à préciser qu'elle était inscrite au programme 2009 de la Chambre Régionale, dans le cadre des contrôles décennaux réglementaires. Pour être tout à fait complet, j'ajoute que le document final est porté à la connaissance de chaque élu de la majorité et de l'opposition, comme le veut la loi. Voilà pour la forme.

Sur le fond, l'institution régionale de contrôle des gestions communales, dans un rapport établi le 3 mars 2010, présente la situation de Morhange autour de plusieurs domaines classiques : présentation générale, organisation interne, fiabilité des comptes, analyse financière, gestion du personnel - avec notamment pour ce chapitre le régime indemnitaire et l'absentéisme, ce dernier point devant appeler toute notre vigilance et notre rigueur selon les recommandations de la Chambre Régionale – concours aux associations, lotissements communaux, le tout achevé par des préconisations. Il serait inutile et fastidieux de décrire le contenu exhaustif par le menu, tant le document est fourni ; certes, tout n'est pas parfait et prétendre l'inverse serait porteur d'un manque de transparence que je réproouve par respect de nos administrés. Ainsi, l'encours de la dette par habitant reste-t-il plus important que dans d'autres communes de même taille ; il en va de même pour les charges financières ; la capacité d'autofinancement s'est réduite, **tout en restant positive** ; la dette actuelle ne sera éteinte qu'en 2022 (c'est relativement court en matière municipale contrairement à ce que l'on pourrait supposer), mais tous nos efforts – et le coût qu'ils induisent - tendent exclusivement depuis 2001 à favoriser le quotidien de nos administrés. Si bien que le pessimisme ou la méfiance ne sont guère de rigueur, et j'en veux pour preuve les commentaires de l'instance régionale : « **volonté des élus de se conformer aux réajustements nécessaires** », « **pas d'anomalies notables** », « **gestion dynamique de la dette** », « **prévisions et réalisations mieux articulées depuis 2007 tant dans le fonctionnement que dans l'investissement** », « **pas d'observations majeures sur la situation de la commune dont la position financière n'est pas alarmante** »

Seule préconisation frappée au coin du bon sens et de la prudence : faire une pause dans les investissements pour améliorer notre autofinancement à terme ; une décision que nous avons prise avant le rapport définitif de la Chambre Régionale, lequel confirme donc sans conteste notre sagesse et notre souci constant de maîtriser au mieux les deniers publics. Loin des dépenses pharaoniques et somptuaires que d'aucuns veulent nous faire « avouer », loin des gaspillages annoncés sans preuves tangibles, loin des gabegies claironnées à qui mieux mieux, nous veillons au plus près à une gestion rigoureuse et adaptée, ayant fait nôtre le conseil de Montesquieu : « **il ne faut toucher à l'argent public que d'une main tremblante** ».

Jacques IDOUX